

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Décembre 2005

Québec, le 23 janvier 2006

Madame Kathleen Caissy
Directrice générale
École de musique Vincent-d'Indy
628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 2C5

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation institutionnelle

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 13 décembre 2005, des mesures adoptées par l'École de musique Vincent-d'Indy pour donner suite au rapport d'évaluation institutionnelle que la Commission lui a transmis en octobre 2003.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait conclu que l'École de musique Vincent-d'Indy assumait bien les responsabilités qui lui étaient confiées, en particulier celle d'assurer la qualité de la formation offerte. Toutefois, elle considérait que l'École devait prendre les moyens pour préserver la pérennité de sa mission; c'est pourquoi la Commission lui recommandait de se donner un plan stratégique définissant chacune des étapes à franchir en vue d'effectuer la réorganisation administrative qui s'amorçait, et de s'associer l'ensemble de son personnel afin de permettre une transition harmonieuse et prometteuse.

L'École a donné suite à la recommandation de la Commission en élaborant son plan stratégique et le plan d'action triennal qui en constitue le prolongement. Pour élaborer son plan stratégique, l'École s'est donné un plan de travail en septembre 2004 qu'elle a entrepris de réaliser dès octobre de la même année. L'École a produit son plan stratégique en mai 2005; il couvre une période de cinq ans (2005-2010). Le plan stratégique explicite le projet éducatif (valeurs, mission, fonctions de l'École), présente les contextes externe et interne dans lesquels évolue l'établissement ainsi que les défis qu'ils posent, et précise les orientations, les axes d'intervention et les moyens retenus. Le plan comprend un mécanisme de suivi de sa réalisation.

La réorganisation administrative de l'École qui s'amorçait au moment de l'évaluation institutionnelle n'est pas abordée dans le plan stratégique puisqu'elle était réalisée dès l'automne 2004; une nouvelle corporation a alors été fondée achevant la laïcisation des structures légale et administrative de l'École qui relève d'un conseil d'administration modifié.

Bien qu'il ne figure pas au plan stratégique, l'objectif d'examiner l'offre de formation et de voir à la rationalisation ou au développement propices à la poursuite de la mission de l'École se retrouve dans le plan d'action.

Afin d'assurer la pérennité de sa mission (ce qui est l'une des orientations du plan stratégique), l'École entend entreprendre des actions en vue d'intensifier ses activités de promotion, de les diversifier, de s'assurer la contribution de ses professeurs. Dans la foulée de sa réorganisation administrative, elle a inscrit à son plan stratégique l'actualisation de ses pratiques de gestion.

L'École a fait appel à des membres de son personnel pour l'élaboration de son plan stratégique et a veillé à consulter ses enseignants ainsi que les professeurs affiliés à l'École. De plus, la troisième orientation du plan stratégique de l'École comprend un objectif qui est d'accroître la participation de son personnel à ses projets prioritaires, objectif qui est inscrit au plan d'action triennal.

En conclusion, la Commission considère que l'École a donné des suites satisfaisantes à sa recommandation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,

Nicole Lafleur